



Pascal COLLEU
Le Proviseur

**Lycée Français
International**
Charles de Gaulle
de Pékin

Acte relatif au voyage Hangzhou et Suzhou

Le Chef d'établissement du lycée français international Charles de Gaulle à Pékin

Vu la note de note de l'AEFE du 30 novembre 2017 relative aux modalités des voyages scolaires

Vu la consultation du conseil d'établissement par voie électronique en date du 27 mars 2023 ;

Vu le projet pédagogique du responsable du voyage présenté au chef d'établissement ;

Dossier suivi par
Na LI
Secrétariat du proviseur

Téléphone
(8610) 84 74 70 10

Courrier électronique
secretariatb@lfip.net.cn

Adresse postale
3, Xinjin Lu
PEKIN 100015 –
CHINE

Site Internet
www.lfip.net.cn

Décide :

Article 1 : Désignation

Voyage Hangzhou et Suzhou du 25 au 28 avril 2023

Article 2 : Le prix

Le prix du voyage est arrêté à 475€ maximum

Article 3 : Conditions de paiement

La totalité de la somme devra être réglée avant le début du voyage

Article 4 : Gestion des reliquats

Les reliquats supérieurs à 8€ seront remboursés aux familles.

Les reliquats inférieurs à 8€ seront acquis à la caisse de solidarité au-delà d'un délai de trois mois à compter de l'information des familles.

Le Chef d'établissement
Proviseur
Pascal COLLEU
Pékin le 12/04/2023

